

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

Désignation des membres de l'EPA

Par délibération n°2016-62 du 18 Mai 2016, le Conseil Municipal de Cenon a approuvé la création d'un Etablissement Public Administratif (EPA) local géré en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé du projet d'animation sociale du territoire, dénommé « *Espace d'Animation et de Proximité* ».

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration de l'EPA est composé de 10 membres : 6 élus choisis au sein du Conseil Municipal et 4 personnes qualifiées issues du Conseil Citoyen.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés pour la durée de l'actuel mandat : ils seront renouvelés dans les 6 mois qui suivent l'installation d'un nouveau conseil municipal.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

28 voix pour
0 abstention
6 voix contre
1NPPPV

- **Désigne les 6 membres représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de régie :**
 1. Fernanda ALVES
 2. Huguette LENOIR
 3. Ludovic ARMOËT
 4. Jérémy RINGOT
 - 5 Marie HATTRAIT
 6. Hürizet GÜNDER
- **Désigne les 4 personnes qualifiées représentant le Conseil Citoyen au sein du Conseil d'Administration l'Etablissement Public Administratif « Espace d'Animation et de Proximité » :**
 1. Co-Président(e) du Centre Social La Colline
 2. Directeur(trice) ou cadre administratif de l'AJHAG
 3. Directeur(trice) du CPLJ
 4. Représentant désigné par le Conseil Citoyen parmi ses membres

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213301195-20200529-2020-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 10/05/2020

Le Maire
Jean-François EGRON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.